

# 55.11 - EXPULSION ET RETOUR AU JEU

Suite à l'expulsion d'un joueur, la règle du retour au jeu est applicable (Réf : 103.12). Lorsque la règle du retour au jeu est appliquée, le joueur fautif a une (1) partie additionnelle à sa suspension.

---

Révision #1

Créé 2 mars 2023 16:49:41 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 16:49:47 par Baseball Québec